

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 188 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Olivier GUIROU - Prune HELFETER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Kayané BIANCO représentée par Karima ZERKANI-RAYNAL - Marylène BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Yves WIGT - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Pascal CHAUVIN représenté par Roland GIBERTI - Jean-François CORNO représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Vincent DESVIGNES - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Alexandre DORIOL - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHEL - Eric LE DISSÈS représenté par Roland MOUREN - Hervé MENCHON représenté par Sébastien BARLES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Eric MERY représenté par Pauline ROSSELL - Claudie MORA représentée par François BERNARDINI - Franck OHANESSIAN représenté par Jean-Yves SAYAG - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représenté par Gregory PANAGOUDIS - Véronique PRADEL représentée par Didier PARAKIAN - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Gilbert SPINELLI représenté par Roland CAZZOLA - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA - Catherine VESTIEU représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Martin CARVALHO - Cédric DUDIEUZERE - Maryse JOISSAINS MASINI - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard RAMOND - Nathalie TESSIER.

Étaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Marion BAREILLE représentée à 16h05 par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté à 15h35 par Marie BATOUX - Aïcha SIF représentée à 16h54 par Anne MEILHAC - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté à 17h00 par Solange BIAGGI - Romain BRUMENT représenté à 17h10 par Camélia MAKHLOUFI - Vincent DESVIGNES représenté à 17h53 par Fabrice POUSSARDIN - Vincent LANGUILLE représenté à 17h53 par Monique SLISSA - Nicole JOULIA représentée à 17h57 par Eric CASADO - Jacky GÉRARD représenté à 18h00 par Jean-David CIOT.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI à 16h00 - Franck ALLISIO à 16h05 - Denis ROSSI à 16h05 - Lyece CHOULAK à 16h30 - Samia GHALI à 16h34 - Stéphane RAVIER à 16h38 - Robert DAGORNE à 16h50 - Richard MALLIÉ à 17h03 - Laurent SIMON à 17h07 - Monique MIQUELLY à 17h20 - Yves MORAINÉ à 17h30 - Jean-Yves SAYAG à 17h35 - Frédéric GUELLE à 17h37 - Yves MESNARD à 17h45 - Christine CAPDEVILLE à 17h45 - Daniel AMAR à 17h46 - Pascale MORBELLI à 17h46 - Lionel DE CALA à 17h46 - Patrick PIN à 17h47 - José MORALES à 17h48 - Georges ROSSO à 17h51 - Nadia BOULAINSEUR à 18h00 - René-François CARPENTIER à 18h00 - Loïc GACHON à 18h00 - Isabelle ROVARINO à 18h08 - Fabrice POUSSARDIN à 18h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **IVIS 002-10492/21/CM**

### **■ Participation de la Métropole aux appels à projets du programme européen de recherche et d'innovation "Horizon Europe" 2021-2027 MET 21/19835/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine, adoptée par la délibération n°ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019, vise à identifier les politiques et les opérations, les territoires et les publics sur lesquels mobiliser des financements européens, tels que les programmes thématiques de l'Union européenne (UE). Dans ce cadre, la programmation métropolitaine apparaît fortement « alignée » avec les priorités affichées par l'UE pour la période 2021-2027. En effet, en priorisant le développement économique, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, la programmation européenne 2021-2027 converge avec les compétences et les préoccupations de notre métropole. L'UE apparaît, ainsi, comme un outil important de financement des politiques métropolitaines, et également comme un accélérateur d'innovation métropolitaine. En particulier, les programmes européens thématiques tels qu'Horizon Europe constituent un outil très précieux au service de la coopération, de l'échange de bonnes pratiques mais aussi de l'expérimentation de solutions innovantes.

Horizon Europe est le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation pour la période allant de 2021 à 2027. Ce nouveau programme de recherche et d'innovation de l'UE dispose d'un budget de 95,5 milliards d'euros pour 2021-2027. Cela représente une augmentation d'environ 30% par rapport au programme de recherche et d'innovation de la période précédente, Horizon 2020.

Horizon Europe s'adresse à tous les acteurs de la recherche et innovation telles que les entreprises, laboratoires d'enseignement supérieur et de recherche, les pôles de compétitivité, mais également à tous ceux susceptibles d'utiliser les solutions et technologies développées telles que les collectivités territoriales.

Comme c'était le cas pour son prédécesseur le programme « Horizon 2020 », les activités d'Horizon Europe seront réalisées par le biais d'appels à propositions ouverts et concurrentiels.

Ce programme-cadre concrétise la volonté de l'UE de se démarquer dans un contexte de forte compétition internationale afin d'offrir une meilleure visibilité à la recherche et à l'innovation et de pointe, d'attirer les meilleurs talents, notamment grâce à la mise en œuvre de financements compétitifs, et de faire face aux problématiques mondiales actuelles.

Les objectifs généraux du programme Horizon Europe consistent à :

- renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'Union ;
- stimuler sa compétitivité, y compris celle de son industrie ;
- concrétiser les priorités politiques stratégiques de l'Union ;
- contribuer à répondre aux problématiques mondiales, dont les objectifs de développement durable.

Le programme-cadre Horizon Europe est fondé sur quatre piliers :

I. La science d'excellence

Ce premier pilier vise à garantir une recherche de niveau mondial à long terme, de soutenir les idées et projets scientifiques les plus prometteurs, d'offrir aux chercheurs l'accès à des infrastructures de recherche prioritaires, de rendre l'Europe attrayante pour les meilleurs chercheurs du monde.

II. Les problématiques mondiales et la compétitivité industrielle européenne

**Signé le 7 Octobre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021**

Le second pilier soutiendra les travaux de recherche liés aux défis sociétaux dans six domaines : 1. santé ; 2. sociétés inclusives et créatives ; 3. sécurité civile ; 4. industrie numérique et spatiale ; 5. climat, énergie, mobilité ; 6. alimentation, ressources naturelles, agriculture et environnement.

### III. L'Europe plus innovante

Ce pilier est essentiellement porté par le Conseil Européen de l'Innovation qui soutiendra les projets individuels de PME fortement innovantes ainsi que les projets de recherche de rupture. Il répond aussi à la volonté de soutenir, d'organiser et de consolider des écosystèmes européens d'innovation.

### IV. Élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche.

Ce dernier pilier promeut les projets qui soutiendront l'attractivité des talents et leur mobilité à travers l'Europe. Toute en mettant l'accent sur les valeurs européennes, ce pilier soulignera aussi les besoins en innovation, en égalité des genres et la coopération transnationale.

Le programme Horizon Europe poursuit l'effort initié par Horizon 2020 en mettant l'accent sur la science ouverte et l'accès aux résultats et aux données des recherches par les différentes parties prenantes. Cette approche novatrice concernera en particulier le deuxième pilier. Son but est de combiner une définition descendante des grandes lignes directrices du programme et une conception ascendante des solutions afin de générer un impact plus significatif face aux défis sociétaux. Le raisonnement en termes de missions supposera dès lors, non plus une analyse de projets isolés, mais une analyse d'un portfolio de projets intégrés à une même mission.

Le pilier 2 est lui-même constitué de six domaines, dénommés « clusters », dont deux d'entre eux regroupent des thématiques qui sont pertinentes avec les compétences et les stratégies portées par la Métropole :

- Cluster n°5 : Climat, énergie et mobilité
- Cluster n°6 : Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement.

Les principaux objectifs du cluster n°5 sont de favoriser l'action en faveur du climat, d'améliorer la compétitivité de l'industrie de l'énergie et des transports ainsi que la qualité des services que ces secteurs apportent à la société.

Les actions mises en place à travers ce cluster soutiendront la mise en œuvre de l'Accord de Paris, du Pacte vert européen afin d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Elles contribueront à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à accélérer la transformation industrielle et à générer une croissance fondée sur l'innovation et l'inclusion.

Si l'énergie et la mobilité sont vitaux pour l'économie européenne, ces secteurs représentent respectivement 54% et 24% des émissions de gaz à effet de serre ; il est donc crucial de dissocier leurs incidences environnementales de la croissance économique et de parvenir à une décarbonation de ces secteurs.

La numérisation et la décarbonation transformeront ces deux secteurs au cours des prochaines décennies et seront de plus en plus imbriquées. Devenir un acteur de premier plan sur les marchés mondiaux des technologies et services durables est impératif pour l'économie européenne et, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des transports.

Le cluster n°5 s'articule autour de six domaines d'intervention :

1. Faire progresser les sciences du climat et les solutions pour une société climatiquement neutre et résiliente ;
2. Élaborer des solutions intersectorielles pour la décarbonation ;
3. Développer un système énergétique rentable, sans émission de gaz à effet de serre, centré sur les énergies renouvelables ;
4. Élaborer des solutions axées sur la demande pour décarboner le système énergétique ;
5. Développer pour tous les modes de transport des solutions compétitives et à faibles émissions de carbone ;
6. Développer des systèmes de mobilité sans rupture, intelligents, sûrs, accessibles et inclusifs.

Le cluster n°6 vise à protéger l'environnement, restaurer, et gérer et utiliser de manière durable les ressources biologiques et naturelles terrestres, et celles des eaux continentales et marines, de façon à arrêter l'érosion de la diversité biologique, à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous et la transition vers une économie à faible intensité de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et circulaire, ainsi qu'une bioéconomie durable.

Le potentiel de recherche et d'innovation servira à réaliser les objectifs de développement durable, garantir la production et la consommation d'aliments sains et sûrs, promouvoir des pratiques durables dans les domaines de l'agriculture, de l'aquaculture, de la pêche et de la sylviculture, garantir la qualité de l'eau, du sol et de l'air et leur accès pour tous, dépolluer les mers, les océans et les eaux continentales, et préserver et rétablir les systèmes naturels vitaux et l'environnement de la planète.

Les concepts de l'économie circulaire, de la bioéconomie durable et de l'économie bleue sous-tendent les approches de recherche et innovation à développer dans ce cluster.

Les activités de recherche et d'innovation contribueront notamment à la mise en œuvre des objectifs inscrits dans le programme d'action pour l'environnement, la politique agricole commune, la politique commune de la pêche, la législation alimentaire, la politique maritime, le Plan d'action en faveur de l'économie circulaire, la stratégie de l'UE pour la bioéconomie, la stratégie de l'UE pour la biodiversité, le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et la vision à long terme de l'UE pour la neutralité carbone à l'horizon 2050, la politique arctique de l'UE, ainsi que les dispositions législatives de l'UE visant à réduire la pollution atmosphérique.

Le cluster n°6 s'articule autour de sept domaines d'intervention :

1. Observation de l'environnement ;
2. Biodiversité et ressources naturelles ;
3. Agriculture, sylviculture et zones rurales ;
4. Mers, océans et eaux continentales ;
5. Systèmes alimentaires ;
6. Systèmes de bio-innovation dans la bioéconomie de l'UE ;
7. Systèmes circulaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération n°ECO 001-7821/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 adoptant la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération n°IVIS 001-8326/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant la possibilité pour la Métropole de répondre aux appels à projets du programme européen de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » ;
- La décision d'exécution (CE) n°2021/1510 de la Commission européenne du 17 mars 2021 concernant l'adoption du programme de travail et la décision de financement pour la mise en œuvre du programme Horizon Europe ;
- Le Règlement (UE) 2021/695 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe» et définissant ses règles de participation et de diffusion.

**Signé le 7 Octobre 2021**

**Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021**

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine identifie les politiques, les opérations et les territoires sur lesquels mobiliser des financements européens tels qu'Horizon Europe.
- Que les thématiques du programme européen de recherche et d'innovation Horizon Europe représentent un enjeu essentiel pour la Métropole.
- Que la présence de la Métropole dans Horizon Europe est un outil de prospective territoriale qui contribue la mise à jour des politiques métropolitaines à travers l'échange d'expérience et la mise en œuvre de projets pilotes.
- Que le positionnement dans des réseaux et projets Horizon Europe permet d'expérimenter des innovations issues de la recherche académique, et de capitaliser au niveau européen les bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire de la Métropole.
- Que la participation de la Métropole à un projet Horizon Europe représente une opportunité de financement supplémentaire pour les directions et services opérationnels métropolitains.
- Qu'un projet Horizon Europe représente une opportunité de renforcement des activités en cours de réalisation, tout en les insérant dans une perspective européenne (utilisation d'indicateurs techniques européens, complémentarités avec les territoires partenaires,...).

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets du programme européen de recherche et développement « Horizon Europe », en tant que chef de file ou partenaire, pendant toute la période de programmation 2021-2027.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les déclarations de candidature et d'engagement afin de répondre aux appels à projets du programme européen « Horizon Europe » au cours de la période 2021-2027, et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Fonds européens  
Relation avec l'Europe

Didier PARAKIAN

Signé le 7 Octobre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021